

Conditions d'admission : Les candidats doivent âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation et répondre à l'une des conditions citées dans le paragraphe «Accès à la formation»

(cf. arrêté du 31/07/2009 relatif au diplôme d'État infirmier modifié par l'arrêté du 16/12/2020)

Pour en savoir plus :

https://cfdc.aphp.fr/nos-instituts-

et-ecoles/

L'ACCÈS À LA FORMATION

Étre titulaire du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme : DAEU, capacité en droit, Brevet de technicien pour l'accès aux études et carrières techniques (BT) ;

Relever de la formation professionnelle continue telle que définie par l'art. L.6311-1 du Code du travail et justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date d'inscription aux épreuves de sélection.

L'ADMISSION

Les candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme peuvent être admis via Parcoursup, plateforme nationale de préinscription en première année d'enseignement supérieur en France. Période habituelle d'inscription sur https://parcoursup.fr : de fin janvier à fin mars/début avril.

Les candidats relevant de la formation professionnelle continue peuvent être admis sur épreuves de sélection comprenant 2 volets : épreuve écrite et entretien. Inscriptions sur le site https://concours.aphp.fr/

LE DÉROULEMENT DES ÉTUDES

La formation dure 3 années, soit 6 semestres de 25 semaines chacun, équivalant à 4200 heures, réparties sur 2100 heures de formation théorique et 2100 heures de formation clinique.

Le diplôme d'État Infirmier, valide les études ainsi que l'obtention d'un grade de licence.

LE COÛT DE LA FORMATION

Consultez le coût de la formation, ainsi que les modalités de prise en charge des études par la Région ou autre organisme :

https://cfdc.aphp.fr/le-financement-des-etudes/

AIDES FINANCIÈRES

Vous pouvez bénéficier de différentes aides financières pour poursuivre vos études, dont les bourses du Conseil régional d'Ile-de-France :

https://cfdc.aphp.fr/aides-sociales-et-financieres-des-etudiants/



MODALITÉS D'EXERCICE

Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures (hôpitaux, cliniques, EHPAD...), en entreprise (service de santé au travail), à l'Éducation Nationale, en crèche et PMI, dans le secteur médicosocial, dans l'humanitaire ou encore à domicile, de manière autonome et/ou en collaboration.

L'infirmier peut exercer selon un mode salarié ou libéral sur un poste fixe ou en intérim.

UNE FORMATION INSCRITE AU RNCP

La formation prépare au diplôme d'État d'infirmier ou infirmière, grade licence, certification professionnelle de niveau 6 délivrée par le Ministère de la santé et de la prévention. Consultez la fiche RNCP:

https://www.francecompetences.fr recherche/rncp/39923/

DE NOMBREUSES POSSIBILITÉS D'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Infirmier en pratiques avancées, Infirmier de bloc opératoire (IBODE), Infirmier anesthésiste (IADE), sous réserve de justifier de 2 ans d'exercice professionnel, Infirmier puériculteur...

FORMATION CONTINUE

Possibilité de développer ses compétences dans chaque hôpital et au sein du Centre de formation continue de l'AP-HP:

https://cfdc.aphp.fr/

INSTITUTS DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DE L'AP-HP (IFSI)

Ambroise-Paré

9 avenue Charles de Gaulle 92 100 Boulogne-Billancourt 01 49 09 44 05 secretariat ifsi-apr dfc@aphp.

Antoine-Béclère

157 rue de la Porte de Trivaux 92140 Clamart Bâtiment Lydie Simon - Porte 19 01 45 37 45 11 / 45 12 dfc-secretariat-ifsi-abc@aphp.fr

Avicenne - Jean Verdier

bâtiment l'Européen 1 1-7 promenade Jean Rostand 93000 Bobigny 01 87 04 31 06 secretariat.avcifsi@dfc.aphp.fr 01 87 04 31 24 ifsi.secretariativr.dfc@aphp.fr

Beaujon

100 boulevard du Général Leclerc 92110 Clichy 01 49 68 90 01 secretariat.ifsibeaujon@aphp.fr

Bicêtre

78 avenue du Général Leclerc 94270 Le Kremlin-Bicêtre 01 45 21 24 78 bct-secretariat-ifsi@aphp.fr

Bichat

133 boulevard Ney 75877 Paris Cedex 18 01 44 85 28 00 secretariat.ifsibichat@aphp.fr

Charles-Foix

21 avenue de la République 94200 Ivry-sur-Seine 01 49 59 42 30 dfc-secretariat-ifsi-cfx@aphp.fr

Emile-Roux

1 avenue de Verdun 94450 Limeil-Brévannes 01 45 95 80 87 dfc-secretariat-ifsi-erx@aphp.fr

Henri-Mondor

1 rue Gustave Eiffel 94010 Créteil 01 49 81 46 99 / 98 / 97 ifsi mondor dfc@aphp.fr

Louis-Mourier

178 rue des Renouillers 92700 Colombes 01 47 60 61 11 secretariat.lmrifsi@dfc.aphp.fr

Picpus

33 boulevard de Picpus 75012 Paris 01 40 27 51 09 / 10 / 11 secretariat-ifsi.ifas-cpc@aphp.fr

Pitié-Salpêtrière

43 boulevard de l'Hôpital 75013 Paris 01 42 16 07 10 secretariat.ifsi-ifas.psl@aphp.fr

Raymond-Poincaré

104, boulevard Raymond-Poincaré 92380 Garches 01 47 10 79 05 dfc-secretariat-ifsi-rpc@aphp.fr

Saint-Louis

1 avenue Claude Vellefaux 75010 Paris 01 42 49 99 71 /46 05 /46 04 ifsi-ifas.stlouis.dfc@aphp.fr

Tenon

14 rue des Balkans 75020 Paris 01 43 79 92 00 ifsi.tenon.dfc@aphp.fr

